

DATE DE CONVOCATION : 14 avril 2026
DATE D’AFFICHAGE : 14 avril 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 23
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS : 22
NOMBRE DE VOTANTS : 23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 27 AVRIL 2026 à 19h00

PRÉSIDENTE DE SÉANCE : Monsieur Eric BLIN, Maire

SECRETARE DE SEANCE : Madame Carole BOSQUET

PRÉSENTS : M. MARIE Freddy, Mme TEMPERVILLE Christine, M. DEU Yannick, Mme GUILBERT Maggy, M. BERTHELEMY Matthieu, Mme BOSQUET Carole, M. COUSIN Jean-Marie, Mme DARSY Nadia, M. DUCATEZ Nicolas, Mme GUILBERT Valérie, M. LECAT Gilles, Mme LEGRAND Delphine, M. LEHMANN Wolfgang, Mme LISE Juliette, M. VANGROOTENBRUELE Alvin, Mme VOET Evelyne, M. AVART Jean-Luc, M. BUCKMAN Rudolph, Mme CADET Delphine, M. DESCHODT Daniel, M. DUCROCQ Joël.

ABSENTS : Mme LEBLANC Vanessa (procuration à M. DEU Yannick).

N° 2026/031 EHPAD – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DEMOLITION DE LA BATISSE DITE « MAISON BLANCHE »

Une récente rencontre a été organisée entre les représentants de l’Ehpad et Monsieur le Maire. Celle-ci avait pour objet de recontextualiser le sujet de la « Maison Blanche ». Pour rappel, il s’agit de l’ancien hospice situé devant l’actuel Ehpad.

Malgré la sécurisation conjointe mise en place, son état avancé de délabrement représente une menace pour la sécurité des personnes.

Cette bâtisse, située à l’avant du terrain, est particulièrement visible depuis la voie publique.

A ce jour, l’Architecte des Bâtiments de France s’oppose à sa démolition en raison de sa proximité avec l’église Saint-Gilles.

La démolition permettrait de valoriser l’environnement tant pour les résidents que les usagers du centre-ville, sans pour autant porter atteinte à la mise en valeur de l’édifice religieux. Ce serait par ailleurs l’occasion de créer un parc permettant aux bénéficiaires de profiter des extérieurs tout en embellissant le cadre de vie des habitants.

Afin d’appuyer la volonté des représentants de Ehpad et des habitants, le conseil municipal est appelé à se prononcer de manière claire sur le devenir de cette bâtisse.

Après vote, à l’unanimité, et pour les raisons évoquées précédemment, l’ensemble du conseil se prononce pour la démolition du bâtiment, aux frais de son propriétaire.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS.

La Secrétaire de Séance,

Carole BOSQUET.



POUR COPIE CONFORME

Le Maire,

Eric BLIN.